

Maxime CIARLETTA**Bastien LEGRAND****Philippe MAILLET***Commissaires aux Comptes*

CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL ROUBAIX HAUTS-DE-FRANCE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Ce rapport contient 24 pages

117, rue Nationale 59700
MARCQ-EN-BARŒUL CEDEX

Tél. : 03 20 14 78 99

fcac@fcconseil.com

**fcconseil.com**

**CENTRE CHOREGRAPHIQUE
NATIONAL ROUBAIX HAUT-DE-
FRANCE**

33 Rue de l'Epeule
59100 ROUBAIX

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Centre Chorégraphique National de Roubaix Hauts-de-France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels qui

modifie le règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqué et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles

puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marcq-en-Barœul, le 18 juin 2026
Flandre Commissariat aux Comptes



Maxime CIARLETTA
Commissaire aux comptes

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles	62 567	62 567		
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	252 847	199 333	53 513	82 953
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	451 766	389 807	61 959	69 582
	Autres immobilisations corporelles				
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	153		153	
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	1 860		1 860	1 860
	TOTAL (II)	769 191	651 707	117 485	154 395
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	21 392		21 392	116 494
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	268 374		268 374	532 509
	Charges constatées d'avance	24 611		24 611	29 259
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	545 630		545 630	202 524
	TOTAL (III)	860 008		860 008	880 787
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	1 629 199	651 707	977 492	1 035 182

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an
(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES		31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	146 860	146 860
	Réserves pour projet de l'entité		
FONDS PROPRES	Autres	216 102	215 586
	Report à nouveau	6 106	515
	Excédent ou déficit de l'exercice	369 068	362 962
	Total des fonds propres (situation nette)	369 068	362 962
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	58 348	91 458
	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	427 415	454 420
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Autres fonds propres	Total des autres fonds propres		
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	75 357	12 461
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
Fonds reportés et dédiés	Total des fonds reportés et dédiés	75 357	12 461
Provisions	Provisions pour risques	183 729	50 000
	Provisions pour charges		
Provisions	Total des provisions	183 729	50 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	404	274
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	119 246	251 786
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	160 436	214 714
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 248	16 713
	Autres dettes	8 657	34 814
	Produits constatés d'avance (1)		
DETTES (1)	Total des dettes	290 991	518 301
TOTAL PASSIF	TOTAL PASSIF	977 492	1 035 182
Résultat de l'exercice exprimé en centimes			
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	6 105,87	515,34
	(2) Dont emprunts participatifs	290 991	518 301

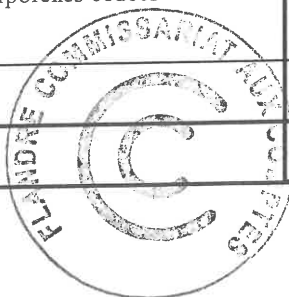
Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	505 675	344 122
	dont parrainages		8 724
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 332 698	2 541 187
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		13 944
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		24 918
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	9 689	
	Autres produits	39	6 051
Total des produits d'exploitation		2 848 100	2 930 220
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	833 274	947 620
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	13 027	12 726
	Salaires	1 026 368	1 160 451
	Cotisations sociales	529 970	630 494
	Dotation aux amortissements et dépréciations	49 915	47 491
	Dotation aux provisions	133 729	
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	9 689	
	Autres charges	244 737	156 650
Total des charges d'exploitation		2 840 709	2 955 433
RESULTAT D'EXPLOITATION		7 391	(25 213)



Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

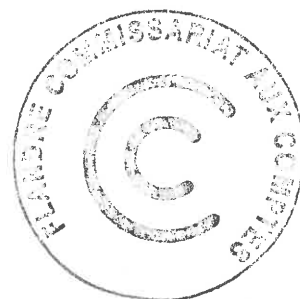
31/12/2024

RESULTAT D'EXPLOITATION		7 391	(25 213)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	289	1 782
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change	4	4
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Total des produits financiers		294	1 786
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 572	1 141
	Intérêts et charges assimilées	7	6
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		1 579	1 147
RESULTAT FINANCIER		(1 285)	639
RESULTAT COURANT avant impôts		6 106	(24 574)
Produits exceptionnels			25 840
Charges exceptionnelles			751
RESULTAT EXCEPTIONNEL			25 089
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices			
TOTAL DES PRODUITS		2 848 394	2 957 846
TOTAL DES CHARGES		2 842 288	2 957 331
EXCEDENT ou DEFICIT		6 106	515
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
TOTAL			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole			
TOTAL			



Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **977 492 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 848 394 euros** et un total **charges** de **2 842 288 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **6 106 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre exception faite du changement de méthode concernant la comptabilisation de la provision des indemnités de fin de carrière évoquée ci-après.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

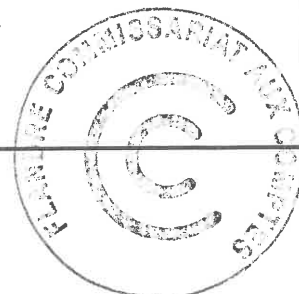
Stocks et en cours

Aucun stock n'est constaté à la fin de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.



Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Indemnités de fin de carrière

L'association n'a pas conclu d'accords particuliers de retraite ou de pension vis-à-vis des salariés ou de ses dirigeants.

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite n'ont fait l'objet d'aucune provision, la probabilité de verser une indemnité de retraite aux salariés de l'entreprise étant faible. Les engagements de fin de carrière, en terme d'indemnités de départ, peuvent être évalués : 186537 euros en ce qui concerne les départs potentiels sur les 5 prochaines années. (salariés qui auront atteint l'âge légal de la retraite).

La méthode de calcul retenue est la suivante: Sont ici calculées les indemnités à verser à terme aux salariés dont la probabilité de départ en retraite est prévue sur les 5 prochaines années selon la formule de calcul suivante:

$$E = Mp (Aa/Af) * (1+t)^n * (1+CS) * Cm$$

E : montant de l'engagement pour indemnités de départ à la retraite

Mp : montant de l'indemnité à l'âge de départ à la retraite

Aa : ancienneté du salarié au 31 décembre de l'exercice en nombre d'années

Af : ancienneté totale du salarié, le jour où il partira à la retraite

CS : taux de charges fiscales et sociales (50 %)

t : taux d'actualisation (2 % l'an)

Cm: Coefficient de mortalité

Sans tenir compte d'un coefficient de turn-over, l'engagement global à financer au moment venu représente un montant potentiel de 273051 euros.

A noter qu'une assurance a été souscrite en 2024 par l'association, afin de lisser les risques et charges liés à ces indemnités de fin de carrière et a été maintenue depuis. Les primes correspondantes sont comptabilisées en charge.

Créances cédées à des établissements de crédit

Les créances cédées dans le cadre de la loi Dailly et non échues au 31 décembre 2025 s'élèvent à 0 €

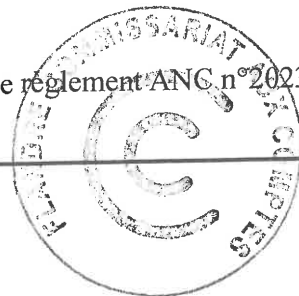
Valorisation des contributions volontaire en nature (bénévolat)

Les contributions en nature ne sont pas valorisées en 2025 car l'association n'a pas recours au bénévolat.

Les temps passés par les administrateurs lors des Conseils d'Administration ne sont pas valorisés.

Règlement ANCC

Conformément au règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2023-03 relatif



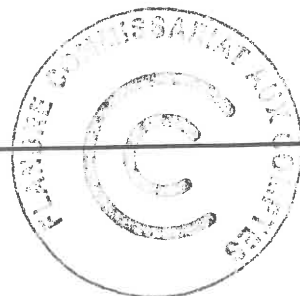
Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, l'association applique pour la première fois, au titre du présent exercice, les nouvelles dispositions prévues par ce texte. Cette première application constitue un changement de méthode.

Ce nouveau règlement introduit plusieurs modifications :

- Une nouvelle définition du résultat exceptionnel ;
- La suppression de la technique de transfert de charges ;
- La modification du plan de comptes et l'introduction d'une nouvelle nomenclature ;
- De nouveaux modèles d'états financiers ;
- Une nouvelle présentation des informations dans l'annexe, introduisant des modèles de tableaux obligatoires.



Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p à p.	Cessions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Autres	67 613			5 046	62 567
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	67 613			5 046	62 567

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	338 051		7 585	92 789	252 847
	Instal., agencement, aménagement divers	422 500			88 214	334 286
	Matériel de transport			239		239
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	150 628		14 718	48 105	117 240
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	911 179		22 541	229 108	704 612

FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés			153		153
	Prêts et autres immobilisations financières	1 860				1 860
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 860		153		2 013

TOTAL	980 652		22 694		234 155	769 191
--------------	----------------	--	---------------	--	----------------	----------------



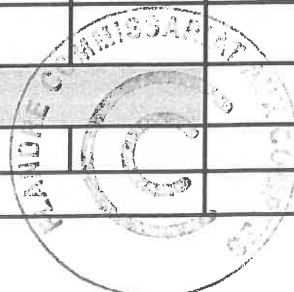
Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles			67 613		5 046	62 567
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			67 613		5 046	62 567
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agencement aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels			255 098	28 624	84 388	199 333
Autres Instal., agencement, aménagement divers			370 026	12 169	86 926	295 270
Matériel de transport				20		20
Matériel de bureau, mobilier			133 520	9 102	48 105	94 517
Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			758 644	49 915	219 419	589 140
TOTAL			826 257	49 915	224 465	651 707

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	50 000	133 729		183 729
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	50 000	133 729		183 729
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		50 000	133 729		183 729
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			133 729		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	1 860		1 860
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	21 392	21 392	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	180	180	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	22 672	22 672	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	242 335	242 335	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	3 187	3 187	
	Charges constatées d'avances	24 611	24 611	
TOTAL DES CREANCES		316 237	314 377	1 860
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				



Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine	404	404		
Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	119 246	119 246		
Personnel et comptes rattachés	66 387	66 387		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	91 415	91 415		
Impôts sur les bénéfices				
Taxes sur la valeur ajoutée	1 356	1 356		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	1 278	1 278		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	2 248	2 248		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	84 014	84 014		
TOTAL DES DETTES	366 348	366 348		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Le ligne libellée "produits constatés d'avance" se compose de produits constatés d'avances à hauteur de 8657 euros et de fonds dédiés pour un montant de 75357 euros, soit pour un montant total de 84014 euros.



Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
POLITIQUE DE LA VILLE ET PREFECTURE	8 461			8 461
CULTURE JUSTICE DRAC	4 000			4 000
ALLEZ ON DANCE DRAC			2 477	2 477
FD SUBVENTION AUDIT RH			15 000	15 000
FD PRODUCTION			45 419	45 419
TOTAL	12 461		62 896	75 357

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				



Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social					
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	146 860				146 860
Report à nouveau	215 586	515			216 102
Résultat de l'exercice	515	(515)		6 106	6 106
Subventions d'investissement	91 458			(33 110)	58 348
Provisions réglementées					
TOTAL	454 420			(27 005)	427 415

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

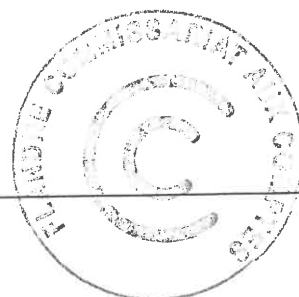
¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 454 420

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 454 420

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (27 005)



Rémunérations des Dirigeants

Etat exprimé en euros

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Effectif moyen

31/12/2025

Interne

Externe

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE

Cadres & professions intellectuelles supérieures

12

Professions intermédiaires

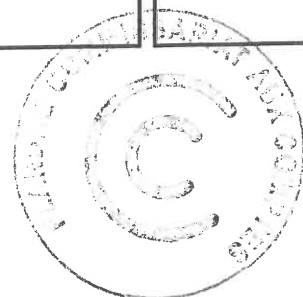
Employés

19

Ouvriers

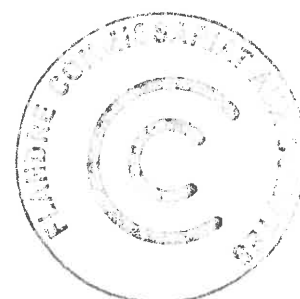
TOTAL

31



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		242 915
Autres créances		242 915
DELVAL MATHILDE	35	
DEZ MICHAEL	145	
IJ SS		
REGION - SUB A RECEVOIR	241 918	
ETAT - PRODUITS A RECEVOIR	417	
INTERETS COURUS A RECEVOIR	400	



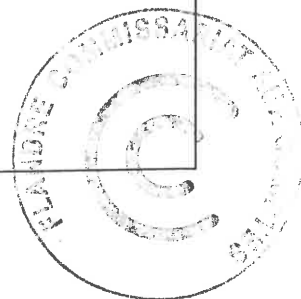
Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		123 339
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		404
<i>INTERETS COURUS A PAYER</i>	404	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		52 682
<i>FOURNISSEURS -FRES NON PARVENU</i>	52 682	
Dettes fiscales et sociales		70 253
<i>PROVISION CONGES A PAYER</i>	6 147	
<i>DETTES PROVIS. PR CET A PAYER</i>	3 716	
<i>DETTES PROVIS. PR RTT A PAYER</i>	3 659	
<i>PERSONNEL - AUTRES CHARGES A P</i>	47 195	
<i>NICTOU CHRYSTEL</i>	227	
<i>PEREIRA ROBERT</i>	1 762	
<i>CHARGES SOC S/CONGES A PAYER</i>	3 031	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CET A PAYER</i>	1 793	
<i>CHARGES SOCIALES SUR RTT A PAYER</i>	1 819	
<i>ORG SOCIAUX- CHARGES A PAYER</i>	519	
<i>ETAT - CHARGES A PAYER</i>	384	



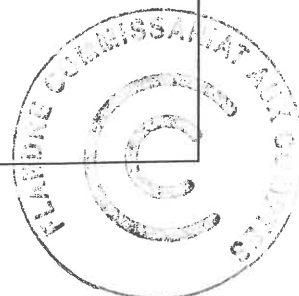
Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		24 611	24 611
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			24 611



Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		8 657	8 657
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			8 657



ANNEXE aux comptes annuels exercice 2025

Détail des subventions

source : comptes
annuels certifiés
2025

	nature	2025
ETAT		1 127 520 €
	<i>dont fonctionnement</i>	1 025 277 €
	<i>dont projet</i>	92 142 €
	<i>dont q/p investissement</i>	10 101 €
REGION Hauts de France		698 373 €
	<i>dont fonctionnement</i>	683 738 €
	<i>dont projet</i>	3 969 €
	<i>dont q/p investissement</i>	10 666 €
VILLE DE ROUBAIX		372 134 €
	<i>dont fonctionnement</i>	283 124 €
	<i>dont projet</i>	76 667 €
	<i>dont q/p investissement</i>	12 343 €
DEPARTEMENT DU NORD		101 000 €
	<i>dont fonctionnement</i>	100 000 €
	<i>dont projet</i>	1 000 €
MEL LILLE METROPOLE		15 671 €
	<i>dont projet</i>	15 671 €
INSTITUTS Français		18 000 €
	<i>dont projet</i>	18 000 €
TOTAL		2 332 698 €

Rémunérations allouées aux dirigeants

Conformément à l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Conformément à l'article L212-15-1 du Code du Travail, sont considérés comme ayant la qualité de cadres dirigeants, les cadres auxquels sont confiés des responsabilités dont l'importance implique une grande indépendance dans l'organisation de leur emploi du temps, qui sont habilités à prendre des décisions de façon largement autonome et qui perçoivent une rémunération se situant dans les niveaux les plus élevés des systèmes de rémunération pratiqués dans leur entreprise.

La rémunération brute, avantages en nature et indemnités compris des trois cadres dirigeants les mieux rémunérés s'élève à 144 003 € au titre de l'exercice.